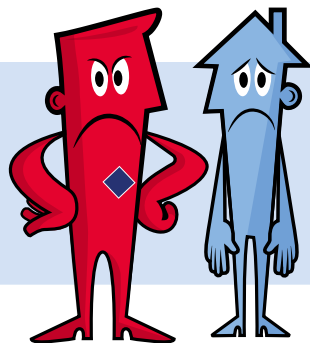


DÉCEMBRE 2018



**Que le travail déborde sur la vie privée, pour nous, c'est NON !**

La conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée est un sujet qui touche tout le monde, hommes et femmes, qui s'investissent chaque jour sur leur lieu de travail et dans leur vie privée.

Notre société a profondément évolué au cours des dernières décennies. Le temps du mari qui travaille et de la femme qui reste à la maison pour garder les enfants est révolu. De nos jours, la plupart de femmes exercent une activité professionnelle soit par envie, soit par volonté d'indépendance économique, soit par nécessité financière. Parallèlement, les papas d'aujourd'hui veulent de plus en plus consacrer du temps à leurs familles.

Dans une société dans laquelle les deux partenaires travaillent et dans laquelle les familles monoparentales sont également une réalité, la conciliation entre vie privée et professionnelle devient un véritable impératif. Pour la santé des salariés, mais aussi pour le bon fonctionnement de notre société. Voilà pourquoi le monde du travail doit évoluer et s'adapter aux nouvelles réalités sociétales.

**Votez OGBL, liste n°1**

*Ensemble, forts pour notre avenir!*

**OGB·L**

Finances &amp; Services

Liste n°1

Malheureusement, la réalité du monde du travail est souvent assez éloignée de cet objectif: surcharge de travail, multiplication des tâches à remplir, stress, pression, manque de temps et manque de personnel, heures supplémentaires qui rallongent les journées de travail...

Les êtres humains ne sont pourtant pas des déesses hindoues avec plusieurs paires de bras pour accomplir une multitude d'activités en même temps. Aussi, nous ne pouvons pas nous dédoubler pour récupérer à la fois notre enfant à l'école et rester une heure de plus au bureau pour finir un dossier.



Surtout, notre cerveau a des limites biologiques. Si nous essayons de faire plusieurs choses à la fois, nous augmentons le nombre d'erreurs et finissons par nous surcharger. De longues périodes à jongler en permanence entre plusieurs tâches génèrent souvent du stress et peuvent à la longue porter sérieusement atteinte à notre santé physique et émotionnelle.

Dans le « Quality of work index » réalisé par la Chambre des salariés en collaboration avec l'Université du Luxembourg, on constate une nette tendance à la hausse du constat de conflits entre le travail et la vie privée. Si 13 % des participants à l'enquête en 2014 disent avoir souvent ou (presque) tout le temps des difficultés à concilier travail et vie privée, ce pourcentage a continuellement augmenté d'année en année pour atteindre 18 % en 2017.

Or, cette composante est importante pour une bonne qualité de vie au travail!

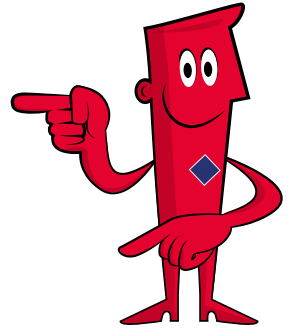
## *Les solutions concrètes de l'OGBL*

Le concept d'équilibre entre vie personnelle et professionnelle ne peut pas se résumer à une simple déclaration d'intention dans une brochure de l'entreprise. Dans un monde qui change, il faut aussi introduire de nouveaux droits pour mieux protéger les salariés!

L'OGBL formule une série de revendications concrètes pour un monde du travail moderne et une conciliation entre travail et vie privée qui est adaptée aux besoins spécifiques des salariés au cours de leurs différentes phases de vie :

- **Une flexibilité positive: les comptes épargne-temps.**

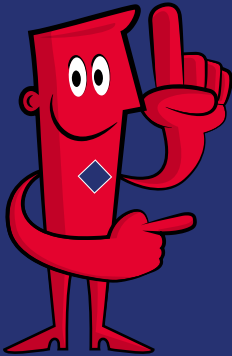
Le principe du compte épargne-temps (CET) vise à offrir au salarié la possibilité d'épargner du temps de travail supplémentaire presté pour l'échanger de manière flexible contre des congés ou réductions du temps de travail. L'OGBL revendique l'introduction d'une base légale claire pour le CET dans le privé. Les CET doivent être établis par convention collective de travail ou par accord interprofessionnel, pour éviter toute flexibilisation unilatérale imposée par l'employeur.



- **Congé social.** Une autre mesure en vue d'une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, est le congé social, qui permet au salarié de s'absenter pour accompagner par exemple des membres de la famille dans le besoin, sans devoir recourir à son congé annuel de récréation. Un tel congé existe actuellement dans plusieurs conventions collectives négociées par notre syndicat. Or, nous estimons que le moment est venu pour prévoir la généralisation du congé social par voie légale.
- **Droit au temps partiel volontaire à durée déterminée.** L'OGBL demande l'introduction d'une base légale permettant aux salariés de choisir des options de temps de travail à temps partiel garanties pour les adapter aux besoins liés au cycle de vie spécifique (p.ex. parents avec des enfants en bas âge). Ce droit devrait obligatoirement être combiné à un droit de retour à un temps plein à la fin de la période.
- **Pour une meilleure réglementation du télétravail.** Il y a lieu de revoir l'accord entre partenaires sociaux sur le télétravail en permettant des assouplissements. Il faut en même temps éviter que le télétravail débouche sur une surcharge de travail ou sur une perte du lien social avec les autres salariés de l'entreprise. Voilà pourquoi les conventions collectives s'avèrent le meilleur outil pour définir le télétravail. Par ailleurs, des réflexions sont à engager sur des questions telles que l'imposition et la couverture sociale des travailleurs frontaliers, la protection des données etc.
- **Réduire le temps de travail, augmenter le temps de vie.** Dans un contexte marqué par une augmentation de l'intensité du travail, de la pression et du stress, l'OGBL préconise une réduction générale du temps de travail sans perte de salaire! La réduction du temps de travail ne contribue pas seulement à une meilleure protection de la santé du salarié, mais constitue aussi un instrument utile pour améliorer la conciliation entre travail et vie privée.

**Voilà pourquoi il est important de soutenir l'OGBL, le premier syndicat au Luxembourg.**

*Pour mieux travailler, mieux vivre,  
syndiquez-vous et votez OGBL Finances  
et Services lors des élections sociales  
le **12 mars 2019**.*



**Votez OGBL,  
le premier syndicat  
au Luxembourg.**

**OGBL Secteur Financier**

63, rue de Bonnevoie  
L-1260 Luxembourg

Heures d'ouverture de nos bureaux:  
Lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

**Adresse postale :**

BP 2031 L-1020 Luxembourg  
Tél.: 26 49 69-0 – Fax: 26 49 69-433  
secfin@ogbl.lu

[facebook.com/ogbl.secteur.financier/](https://www.facebook.com/ogbl.secteur.financier/)

[www.secteurfinancier2019.lu](http://www.secteurfinancier2019.lu)